



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE
DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Vol.7 - No.22

CHABBAT 26 SEPTEMBRE 2020 - 8 TICHRE 5781

PARACHA

HAAZINOU

Allumage des bougies
du Chabbat: 18h27
Sortie du Chabbat: 19h29
Rabbetou Tam: 19h58



**BI, NOTRE SYNAGOGUE EST
MAINTENANT OUVERTE. SVP RESPECTER
LE PROTOCOLE DES PRIÈRES**

Horaire des Offices - 2020 - 5781

Vendredi 25 SEPTEMBRE 2020 - 7 TICHRE 5781

Minha suivie d'Arvit: 18:15

CHABBAT 26 Septembre 2020 - 8 TICHRE 5781

Chahrit: 8h15 - Min'ha: 18h15 suivie de Arvit.

Séouda à la maison

Dimanche 27 Septembre - 9 TICHRE 5781

VEILLE DE YOM KIPPOUR

Cha'hrit & Séli'hot: 5h15

Min'ha: 14h00

Kol Nidré: 18h15

Allumage des bougies: 18h24

Lundi 28 Septembre - 10 TICHRE 5781

YOM KIPPOUR

Cha'hrit: 8h00

Min'ha: 15h30

D'var Torah - Nehila: 18h00

Sen du Chofar 19h23

Mardi 29 Septembre au Jeudi 1 Octobre 2020

Chahrit: 6h00 - 7h45

Min'ha: 18h15 suivie de Arvit

PARACHA HAAZINOU

CHABBAT CHOUVA

Le Cantique de Moché Rabenou



La pluie et la rosée

*"Que mon enseignement s'infilte comme la pluie; que ma parole coule
comme la rosée" (Devarim 32, 2)*

Rachi explique que la rosée procure de la joie à tous, tandis que la pluie peut
porter préjudice à certains, par exemple aux voyageurs, ou à ceux dont les
cuves sont pleines de vin et que l'eau peut dégrader.

Le Ketav Sofer se demande pourquoi notre verset, commence par comparer
la Torah à la pluie, dont on sait qu'elle n'est pas toujours bienfaisante, pour
la rapprocher ensuite de la rosée, appréciée par tous? La seule similitude
avec cette dernière n'aurait-elle pas suffi?

Il existe une différence fondamentale entre la façon dont tombe la pluie et la
venue de la rosée. Celle-là vient certes du ciel, mais elle naît de la vapeur
d'eau qui s'élève depuis la terre et se condense en nuages, selon
l'enseignement de nos Sages (Ta'anit 9b) sur le verset (Béréchit 2, 6): «... une
vapeur s'est élevée de la terre ». En revanche, la rosée vient exclusivement
de là-haut, sans remonter depuis le sol. Ces deux caractéristiques définissent
également la Torah: On nous apprend d'une part qu'elle ne peut devenir
partie de nous-mêmes que par nos efforts et notre application (Meguila 6b).
Mais nous enseigne-t-on, par ailleurs que le succès dans l'étude et la juste
interprétation, dépend également de l'assistance divine (Ibid.).

Notre verset permet de résoudre cette contradiction apparente: La Torah est
comme la pluie, en ce qu'elle vient de là-haut, mais son acquisition dépend
de l'effort que l'on déploie sur terre. Elle est aussi comme la rosée, qui prend
sa source uniquement dans le ciel, et donc ne peut être acquise que par celui
qui mérite l'assistance divine.

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



Histoire - Les cieus et les grands hommes

«Prêtez l'oreille cieus, ...et que la terre écoute»

Pourquoi Moshé Rabbenou nous ramène-t-il ici les cieus et la terre? Quel est le rapport entre les cieus, la terre, et les reproches qu'il nous fait? Le 'Hatam Sofer explique que dans la Guemara Brakhot il est dit: **«Que celui qui a la crainte de D-ieu, alors ses paroles sont écoutées.»** Si les cieus sont prêts à écouter cet homme qui craint D-ieu, alors la terre, les gens simples aussi écoutent. On raconte sur Rabbi Raphaël Baroukh Tolédano Zt"l, qui a entendu du Maroc qu'une communauté en Algérie fermait son école (Talmud Torah). Sur le fait, il décida d'aller voir cette communauté. En arrivant, le comité l'invita et il essaya de le pousser à revenir sur sa décision. Il expliqua l'importance de la jeunesse. Que ce sont les enfants qui construisent la génération de demain. Mais le comité ne changea pas sa position. Sur ce, Rabbi Raphaël Baroukh Tolédano éclata en sanglots. Le comité, ému, essaya de calmer le Tsaddik en lui disant: **«Rav, pourquoi pleurez-vous?»**

«Je pleure, car le Talmud dit que celui qui n'a pas la crainte du ciel, ses paroles ne sont pas écoutées! Et voilà que vous ne m'avez pas écouté.» Ces paroles pures ont fait leur effet et grâce à D-ieu, l'école rouvrit ses portes...

La Haftara – Le Retour vers Hachem

Dans la haftara de Shabbat Chouva, empruntée pour l'essentiel au dernier chapitre du livre d'Oshéa, apparaissent deux versets qui posent à la fois la question de la nature et de la finalité de la techouva : **«Reviens, Israël, jusqu'à (àd) Hachem , ton D-ieu, car tu es tombé par ton iniquité. Prenez avec vous des paroles, et revenez vers (él) Hachem ...»** (Oshéa 14, 2 et 3).

Ces versets envisagent successivement la techouva « jusqu'à (àd) Hachem » et la techouva « vers (él) Hachem ». Ces deux versets représentent, d'une certaine façon, la réplique presque symétrique de deux autres, qui figurent dans la paracha Nitsavim :

«Tu retourneras jusqu'à (àd) Hachem , ton D-ieu, écouteras Sa voix [...] quand tu retourneras vers (él) Hachem, ton D-

ieu, de tout ton cœur et de toute ton âme» (Devarim 30, 2 et 10).

Ainsi, tout comme dans notre haftara, on trouve successivement dans ces deux versets l'idée d'un « retour jusqu'à (àd) Hachem » suivie de celle d'un retour vers (él) Hachem ». Rav Yaâqov Tsewi Mecklembourg (1785-1865) écrit dans Ha-ketav ve-ha-kabbala que la différence entre la «techouva àd Hachem » et la «techouva él Hachem » se superposent à celles entre une techouva réalisée par crainte du châtement, él Hachem, et donc incomplète, et celle que l'on atteint par l'amour de Hachem, àd Hachem, qui constitue le plus haut degré qui puisse être atteint, ainsi qu'il est écrit : **« Là où se tiennent les véritables repentants, il n'y a pas de place pour les tsaddiqim»** (Sanhédrin 99a).(Jacques Kohn)

Introspection personnelle

«Durant les dix jours de repentir, l'homme s'isolera afin de procéder à son introspection intérieure selon le principe "écarte-toi du mal et fais le bien" et afin qu'il place des barrières autour de lui pour ne plus fléchir. En particulier, il prendra sur lui entre Rosh Hashana et Kippour de ne prononcer aucune parole vaine et de n'entreprendre que ce qui est strictement nécessaire à sa survie matérielle, selon les conduites des anciens pieux. Et bien que cette conduite ne soit pas vécue toute l'année, il sera bon de l'appliquer pendant ces dix jours.»

Spécialement après Rosh Hashana, essayons de nous concentrer quand nous prions, et gardons Le SILENCE afin que Hashem écoute nos prières et nous inscrive dans le LIVRE DE LA VIE, AMEN (D'après Yessod véChorech Ha'avoda)

Des "bons comportements"

Il est écrit dans le Choul'han Aroukh [503] : **« Que l'homme soit vigilant durant les dix jours de pénitence, même sur les choses sur lesquelles il n'a pas l'habitude de prêter attention tout au long de l'année ».** Les Maîtres ont expliqué que, bien

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

MM. ALAIN ET ROLAND HARARI À LA MÉMOIRE DE LEURS MÈRE

LILIANE LEAH BAT RACHEL COHEN Z"l.

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN



que l'homme prenne sur lui des mesures de piété et qu'il sait, pertinemment, qu'après Yom Kippour, il ne les poursuivra pas, malgré tout, rien que le fait d'avoir réussi à changer et à briser ses habitudes, pourra avoir une influence sur la suite, et ainsi, il continuera à s'élever et à se rapprocher du Créateur du monde. A plus forte raison, combien devons-nous nous renforcer sur les Mitsvot obligatoires d'après la loi stricte. Or, le mauvais penchant nous empêche d'y prêter attention et de les accomplir. Nous allons évoquer quelques exemples dont beaucoup de personnes n'ont pas conscience.

La prière en public

Un sujet à propos duquel les gens ne sont, ni mis au courant, ni sensibilisés sur son importance : La prière en public. En effet, ceci est la première loi du Choul'han Aroukh [1.1] : *« Soit fort comme le lion pour te lever le matin et servir ton Créateur »*. Le Michna Beroura [alinéa 1] écrit : *« Car c'est pour cela que l'homme a été créé – servir son Créateur », ainsi que le verset le souligne : « Tous ceux qui se réclament de Mon Nom, tous ceux que pour Ma gloire, j'ai créés »*. Même si ton mauvais penchant te dit en hiver : *« Comment vas-tu te lever avec un froid pareil »*, ou bien en été : *« Comment vas-tu te lever de ton lit alors que tu n'es même pas rassasié de sommeil »*, malmène-le et ne l'écoute pas. Qu'il pense plutôt avec quelle prudence et zèle il aurait servi un roi de chair et de sang. A plus forte raison, s'il s'agit du Roi des rois, le Saint Béni soit-Il.

C'est pourquoi, nous devons nous renforcer et prier Cha'harit, Min'ha et Arvit en communauté. On vous attend.....

Les changements dans la Âmida

Lors de ces 10 jours, on procède à différents changements dans la Âmida :

Comme pour la prière de Rosh Hashana, dans la 3^{ème} bénédiction de la Âmida, on remplace *« haE-l haKadoch »* par *« haMelekh haKadoch »*. Pendant cette période lorsque Hachem siège pour juger le monde, il nous montre Sa Royauté et comme il est dit : *« c'est par la justice que le Roi maintient le monde »*. (Michlei 29,4)

Si on se trompe et qu'on s'en rend compte :

1- immédiatement (le temps de dire *« Chalom Âleikha Rabbi »*) : on rectifie en disant *« ...haMelekh haKadoch »*.

2- Après ce laps de temps : on reprend la Âmida depuis le début.

Ensuite dans la berakha de *« Hachiva »* où l'on dit habituellement *« ...Melekh ohev tsedaka oumichpat »* on dira pendant ces 10 jours : *« ...haMelekh hamichpat »*

Si on a oublié de faire le changement et qu'on s'en aperçoit :

1- immédiatement après (le temps de dire *« Chalom Âleikha Rabbi »*) : on rectifie en disant *« ...haMelekh hamichpat »*.

2- Après ce laps de temps : on reprend au début de la bénédiction *« Hachiva »*.

3- Après avoir terminé la Âmida, si on a oublié un de ces 2 changements ou qu'on ne se souvient plus de l'avoir fait ou non, alors on devra la recommencer en posant la condition suivante : *« si j'ai l'obligation de recommencer cette Âmida, je refais cette prière en tant que prière obligatoire, sinon en tant que prière facultative »*.

Le Coin de la Halakha - Yom Kippour

1- C'est une mitsva, pour l'homme et la femme, de manger la veille de Kippour et de multiplier les collations, aussi est-il interdit de jeûner ce jour, quelle qu'en soit la raison, et cette mitsva n'est valable que le jour et non la nuit qui précède la veille.

2- Le Rav Ben ich Hai écrit que c'est un acte de grande piété filiale d'embrasser la main de ses parents et de leur demander pardon. Et même s'ils ne sont pas pratiquants, il est louable d'agir ainsi, car par excès de zèle religieux, les enfants ont peut-être négligé le respect dû à leurs parents. L'élève agira de même vis-à-vis de son maître. D'autre part, les parents ont l'habitude de bénir leurs enfants avant d'aller à la synagogue, afin qu'ils soient inscrits dans le livre de la vie, et que l'Éternel les aide à grandir dans le chemin de la Torah et des mitsvot.

3- C'est une bonne coutume de se tremper au mikvé, la veille de Kippour. Et quiconque ne peut se tremper au mikvé, versera sur son corps, au moyen d'une douche, un minimum 12,5 litres d'eau

4- On récitera Min'ha, en ajoutant la proclamation des fautes Vidouy et la prière de *« âl 'heth »* (cf. livre de Kippour) suffisamment tôt, pour avoir le temps de prendre le dernier repas d'interruption.

5- Les femmes allumeront les bougies la veille de Kippour comme pour le Shabbat et réciteront la bénédiction : *« ... léadlik ner chel yom haKippourim »*. Les femmes qui ont l'intention d'aller à la synagogue ne récitent pas la bénédiction de *« Chéhiyanou »*, elles penseront à s'acquitter par la bénédiction de l'officiant.

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

LILIANE LEAH BAT RACHEL COHEN Z'L. 12 TICHRE - 30 SEPT.

HÉKHAL SHALOM ANNONCE

TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE ÉCOUTÉ LE CHOFAR À LA FIN DE YOM KIPPOUR POURRONS VENIR DANS LA SOUKKAT A 19H23

6- Une femme qui a accouché le 8 ou le 9 Tichri (dans le 72 heures avant Kippour), ne jeûnera pas. Si elle se trouve dans la première semaine d'une naissance, elle jugera en fonction de sa force, si elle se sent faible, elle pourra manger.

7- Ainsi procédera-t-on pour donner à manger à un malade ou à une femme qui vient d'accoucher : On préparera la veille des mini-collations (pain + accompagnement) de moins de 30g chacune. Le malade mangera une mini-collation, attendra 9 minutes, prendra la deuxième mini-collation, attendra 9 minutes etc. jusqu'à ce que le danger soit écarté. En ce qui concerne la boisson, le malade boira des quantités de moins de 40g toutes les neuf minutes. Mais si la soif est trop importante, on pourra lui donner à boire avec une grande cuillère, jusqu'à l'étranglement de cette soif. Si le médecin affirme que le malade doit manger normalement jusqu'à satiété et que le malade est d'accord, on suivra l'avis du médecin. Si l'on a oublié de peser les aliments la veille, on pourra le faire le jour de Kippour, puisqu'il s'agit d'accomplir une mitsva.

8- Un enfant de moins de 9 ans ne jeûnera pas du tout, et même s'il veut jeûner, on le forcera à manger. Au-delà de 9 ans, on peut l'initier au jeûne en décalant l'heure du petit déjeuner ou le faisant jeûner jusqu'à midi. Et on ira toujours selon la nature de l'enfant. Pourquoi le Kol Nidrei est-il considéré comme la plus sainte des prières juives?

Shana Tova Dumetouka



Pourquoi le Kol Nidrei est-il considéré

comme la plus sainte des prières juives?

par Naftali Silberberg (fr.chabad.org)

Bien que Kol Nidrei – une prière dans laquelle nous annulons les vœux – soit traditionnellement considérée comme l'une des prières les plus importantes de l'année, il y a peu d'éléments dans la littérature juive qui soutiennent cette idée. La question demeure cependant : pourquoi la tradition juive accorde-t-elle autant d'importance et de solennité à cette prière qui semble purement « technique » ?

Certains avancent que la raison à cela remonte à l'époque de l'Inquisition espagnole, lorsque les conversos (les Juifs qui avaient choisi de se convertir au christianisme plutôt que d'affronter l'expulsion ou la mort, mais étaient restés fidèles au judaïsme dans leur cœur et dans une certaine mesure également dans la pratique) se réunissaient le jour de Yom Kippour dans leurs synagogues clandestines. Avant de commencer l'office de Kippour, ils suppliaient Dieu en pleurs de leur pardonner toutes les déclarations contraires à la doctrine juive qu'ils avaient pu faire en public au cours de l'année précédente. C'est également, pense-t-on, la raison pour laquelle le Kol Nidrei est précédé de la mention suivante : « ... par l'autorité du tribunal céleste et par l'autorité du tribunal terrestre, nous accordons la permission de prier avec ceux qui ont transgressé. »

Bien qu'il s'agisse assurément d'une réponse romantique, le fait est que la prière de Kol Nidrei précède l'Inquisition d'au moins 500 ans. Il semblerait plutôt que la réponse la plus simple à cette question est que Kol Nidrei est la prière d'ouverture du jour le plus saint de l'année, et en tant que telle, elle est dite avec une grande dévotion et non pas en raison de son contenu.

Selon la Kabbale, Kol Nidrei est plus qu'une procédure technique d'annulation des vœux. En annulant nos vœux, nous demandons à Dieu de rendre la pareille : dans le cas où Il aurait promis de ne pas encore amener la rédemption, dans le cas où Il aurait fait le serment d'exercer des jugements sévères sur Son peuple dans l'année qui suit, nous demandons qu'Il annule ces vœux et nous accorde, en lieu et place, une année de bonheur et de rédemption. Peut-être est-ce là la raison de la solennité de cette prière.

Puissiez-vous avoir une bonne et douce nouvelle année,